



DECLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE CTS AISNE 19/06/2020

M. Le Président,

Ce CTS intervient alors que nous venons de traverser une crise sanitaire sans précédent, paralysant la quasi-totalité du pays. Pour autant, le positionnement de la direction du SPIP restera égal à lui-même depuis 4 ans : aucune empathie pour les agents connaissant des situations compliquées, acharnement sur les positions administratives, exécution zélée des ordonnances DAP, demandes décalées par rapport à la forte émotion générée par cette crise...

Le constat:

- Dès le 13 mars 2020, le SNEPAP et la CGT établissent des contacts avec vous, pour relayer la forte inquiétude de toute une équipe devant le départ en confinement d'un collègue, et devant l'absence de consignes par rapport au public suivi. Notons que les agents de Saint Quentin ne devaient pas avoir de contact avec le siège et les autres antennes (puisqu'ils ne devaient se présenter ni en formation, ni au CTS) mais qu'ils pouvaient « sans inquiétude » recevoir du public. A cet appel quelle réponse aurons nous, au-delà de ce sentiment permanent d'être systématiquement pris de haut ou pas entendus : un cours sur la transmission des virus et surtout, aucune écoute bienveillante envers les craintes des collègues. Le ton est donné pour nous, là commence la gestion de crise pour notre département, dans le mépris de ce que peuvent ressentir les collègues...
- le 16/03/2020, vous diffusez votre première note départementale qui, n'ayons pas peur des mots, provoque l'incompréhension de la très grande majorité des agents, notamment sur les fiches diagnostics. Cela aurait pu s'arrêter là, mais votre acharnement à obtenir des résultats oblige certains de vos cadres de proximité à relayer avec insistance des demandes inadaptées au contexte, les mettant ainsi en difficulté face à leurs équipes.

Débutent alors une période de tempête pour nous, OS, qui aurons affaire à de multiples appels des agents, parfois en larmes, face aux injonctions de la direction et aux demandes de régularisation des situations administratives, liées soient à des situations de vulnérabilité, soient à des gardes d'enfants (avec demande d'attestation des employeurs des conjoints ce qui n'apparaît nulle part dans les textes produits par la DAP, qui font uniquement référence à une attestation sur l'honneur de l'agent ou encore demande de certificats médicaux circonstanciés malgré la production d'arrêts maladie).

- Vous proposez, dès le 16/03/20, des multilatérales. C'est heureux, mais nos situations d'agents, de parents, d'aidants de personne vulnérable, ne nous permettent pas d'être présent, car nous sommes soit en AAE, soit en présentiel à gérer les urgences des services. Et cela vous échappera au moins durant les deux premières semaines de confinement...

Rappelons-le encore Monsieur le Président, avant d'être agent, nous sommes parents, conjoints, enfants et parfois chargés de personne vulnérable. Notre disponibilité au service a été remarquable, mais elle aura, comme chaque agent, connu également ses limites.

- Le 31/03/2020 vous envoyez une proposition d'audioconférence...Sur certaines boîtes professionnelles pour les uns, sur des mails personnels pour les autres...Pour le SNEPAP, ce sera tant pis, les agents représentants des OS ne pourront en prendre connaissance qu'à leur retour au service...

- Le 15/04/2020 vous répondez au courrier du SNEPAP-FSU, qui vous interpelle sur l'ensemble des dysfonctionnements de cette gestion de crise, dont notamment votre façon particulière d'appliquer les dispositions de la DAP (en référence notamment aux congés que vous avez retirés aux agents, en vous saisissant des plannings prévisionnels des services, établis avant la pandémie).

Et votre réponse, à l'image de tous nos échanges depuis le coup de fil du 13 mars 2020, est particulièrement moralisatrice et ce ton est légion depuis au moins deux ans sur cette instance. Ce ton, M. Le Président, il n'est pas seulement aux OS que vous l'adressez, mais à l'ensemble des collègues qui sont derrière nous. Nous vous rappelons que nous avons tous été élus et que nous sommes parfaitement légitimes à relayer les situations anxiogènes pour les agents et qu'elles ne sont pas le fruit de l'imagination des OS. Et, Oui, dans ce contexte, nous avons fait le choix du formalisme car, M. le Président du CTS, notre confiance n'est plus, en ce temps de gestion de crise. La confiance fragile, retrouvée en septembre 2019, est alors anéantie.

Se battre dans un contexte pareil n'est pas dans nos idéaux, ni même dans notre manière de fonctionner. Vous, organisateur d'un COPIL RPS, vous n'avez en aucun cas pris soin de vos agents, si ce n'est après nos interventions en DI, où effectivement votre discours a changé en apparence.

Mais en apparence seulement. Car qu'en est-il de la vie privée, du respect et du droit à la déconnexion de vos agents durant cette période ?

Les uns reçoivent des mails le dimanche à 21h00 leur demandant de « confirmer leur position administrative », les autres sont informés que vous avez appelé l'école de leurs enfants, là encore pour confirmer la situation administrative de vos agents. Et certains doivent justifier encore et encore de leur situation médicale et familiale... Non, Monsieur, nous ne sommes pas des fraudeurs, contrairement à ce que vos demandes laissent supposer.

En chef de structure, vous avez votre responsabilité dans les traces que va laisser cette gestion de crise. Le dialogue social avec les OS en est profondément atteint, et nombreux

sont les agents de votre département qui sont démotivés et ne veulent plus s'investir autant dans leur travail ou au sein de leurs équipes, au regard des fruits récoltés durant cette crise.

Nous, OS, nous posons ce jour la question de continuer de siéger au CT de l'Aisne. Si nous devons partir, nous en assumerons toute la responsabilité et les raisons auprès des agents. Effectivement, à quoi bon continuer quand nous avons le sentiment de ne pas être écouté, de ne pas être pris en compte, quand nous ressentons que chaque échange est un rapport de force.

Nous vous informons que compte tenue du déroulement de cette crise, et du constat amer que nous faisons des résultats du COPIL RPS, nous nous retirons de ce groupe de travail. En effet, nous ne souhaitons plus participer à une mascarade menée par la Direction qui considère les agents dont elle a la responsabilité comme de potentiels fraudeurs en puissance, qu'ils soient parents ou personnes vulnérables.

Il y eu les attaques sur les certificats médicaux pour autorisation d'absence des gardes d'enfant malade ; il y a eu le refus d'autorisation exceptionnelle pour un grand-parent décédé ; il y a eu le contrôle d'agent en arrêt maladie ; il y a eu les reproches en notation sur les arrêts maladies, les engagements syndicaux, le taux de production des fiches diagnostics sans considérer la charge de travail des agents (reproches rappelons le, qui vous valent le refus de la totalité d'une équipe de se présenter devant vous pour recevoir sa prochaine notation). Et après tout cela, ce sera pour nous, agents du SPIP de l'Aisne, d'endurer cette pénible gestion de la crise de la COVID-19...

Une énième provocation émerge aujourd'hui : vous appliquez d'ores et déjà une grille de sélection pour les actions collectives qui n'a été ni discutée, ni validée en CTS, et vous abolissez la grille couramment utilisée et remaniée en COPIL PPR, dans le mépris le plus total de l'immense travail effectué sur cette thématique par la Direction précédente, Direction que vous accusez régulièrement de tous les maux de ce département.

Enfin, consternation, lors d'une audioconférence avec la DI, fin mai, nous apprenons que la Direction n'a pas fait remonter les difficultés RH de l'antenne de Soissons, qui ne verra apparaître aucun poste à la dernière CAP.

La coupe est pleine, il nous sera difficile d'en supporter davantage.

Les élus au CTS de l'Aisne
SNEPAP-FSU / CGT-SPIP